



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N°2023/181**

**OBJET : SUBVENTION ASSOCIATION « GALA »**

**Nombre de Conseillers en exercice : 45**

**Nombre de Conseillers présents : 28**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 37**

**Quorum : 23**

**Date de convocation : 13 octobre 2023**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 13 octobre 2023**

**Secrétaire de séance : Valérie LAGARDE**

La séance est ouverte.

**Le 19 octobre de l'année deux mille  
vingt-trois à 18h30**

à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la  
Communauté de Communes de  
Montesquieu, légalement convoqué, s'est  
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAIR Jean-Georges (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE	PÉREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	Mme LIBREAU	TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	M. BARBAN
DUMESNIL Mickaël	E	Mme TALABOT	GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	Mme PRÉVOTEAU
CAUSSÉ Anne-Marie	E		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. GILLET
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	A	
MÉRIAU Stéphane	P		LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAQUI Alain	A	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	A	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	D		GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	E	M. MÉRIAU			

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent / D = Distanciel



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/181

**OBJET : SUBVENTION ASSOCIATION « GALA »**

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment l'article 3-2-3 « Action sociale d'intérêt communautaire »,

**Vu** l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

**Vu** la délibération 2022/122 du 23 juin juillet 2021 attribuant une subvention à l'association GALA,

**Vu** la demande de subvention de l'association « GALA » du 28 avril 2023,

**Vu** la proposition de convention ci-après annexée,

**Vu** l'avis favorable de la Commission élargie « Jeunesse-Citoyenneté et Solidarités-Petite Enfance » du 19 septembre 2023,

**Considérant** l'avis favorable du Bureau,

## EXPOSE

La Communauté de Communes de Montesquieu (CCM) a développé une politique volontariste de soutien à l'insertion et à l'accès aux droits des habitants de son territoire. Cette politique est menée en étroite collaboration avec les différents acteurs de l'insertion mobilisables.

Les associations étant des acteurs fondamentaux dans les secteurs des loisirs, de la culture, du sport, de l'éducation, de la citoyenneté, de l'éducation populaire, des solidarités et de la cohésion sociale, la CCM a décidé de soutenir le développement de certaines de leurs actions revêtant un rayonnement intercommunal.

L'association « GALA » a pour objet d'accompagner les personnes porteuses d'un handicap intellectuel dans des ateliers quotidiens, de loisirs et de vacances.

La CCM entend soutenir, par l'octroi d'une subvention, le développement de cette action sur le territoire dans un objectif de valorisation des projets favorisant l'inclusion sociale.

La subvention accordée par la CCM s'élève à 3 500 € (trois mille cinq-cents euros). Les modalités de suivi de cette action sont retranscrites au sein d'une convention annuelle d'objectifs jointe à la présente délibération.

### ***Le Conseil communautaire à l'unanimité :***

- Décide de l'octroi d'une subvention à l'association GALA pour l'année 2023,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention de subvention annexée et ses éventuels avenants,
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les actions nécessaires à la réalisation de la présente et à signer tous documents afférents.

Fait à Martillac, le 19 octobre 2023



**Valérie LAGARDE**  
Secrétaire de séance



**Bernard FATH**  
Président de la Communauté de  
communes de Montesquieu